

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret

- **accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires**
- **accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay**

1. PREAMBULE

La commission *ad hoc* s'est réunie le lundi 27 avril 2020 de 9h30 à 11h30 en visioconférence. Elle était composée de Mmes Jessica Jaccoud, Monique Ryf et de MM. Philippe Ducommun, Vincent Keller, Axel Marion, Daniel Meienberger, Etienne Räss, Patrick Simonin. Le soussigné a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Mme Sylvie Bula, Cheffe du Service pénitentiaire (SPEN), ainsi que MM. Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), et Philippe Pont, Directeur général, Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), DFIRE, ont participé à la séance.

Mme Marie Poncet Schmid, secrétaire de commission au Secrétariat général du Grand Conseil, a rédigé les notes de séances.

La commission a été nantie de deux documents techniques complémentaires à l'EMPD : *Rénovation de la Prison de la Tuilière-Lonay* et *Entretien des bâtiments pénitentiaires*.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

M. le conseiller d'Etat n'a apporté aucune information à ce stade.

3. DISCUSSION GENERALE

Vétusté des installations

Plusieurs commissaires saluent les projets : la nécessité d'entreprendre les travaux relevant des projets de décrets ne fait aucun doute. Toutefois, ils déplorent la vétusté avancée des installations, bien visible dans la documentation complémentaire. Cela peut devenir problématique dans les prisons. Les travaux de maintenance semblent avoir été minimisés ces dernières années, et il s'agit dès lors de mener des travaux de rattrapage. Il convient donc désormais de ne pas baisser la garde quant à l'entretien des bâtiments.

M. le conseiller d'Etat insiste sur la difficulté à organiser et effectuer les travaux d'entretien en milieu fermé et sur les coûts élevés qu'ils représentent. On tend à regrouper les opérations, comme dans le présent EMPD. Par ailleurs, l'augmentation de la population du canton a conduit à celle des besoins dans les prisons, et les changements dans la prise en charge des détenus (évolution des normes, changement du profil de détenus) ont nécessité la réaffectation de certaines installations. Le SPEN et la DGIP se coordonnent pour déterminer les travaux prioritaires.

Prise en charge psychiatrique

Une commissaire s'enquiert de la stratégie pour la prise en charge des détenus sujets à des problèmes psychiatriques, un défi important auquel doit faire face le domaine pénitentiaire. En effet, cette population a augmenté ces dernières années, une tendance qui va sans doute se poursuivre.

M. le conseiller d'Etat confirme ce point et ajoute le vieillissement de la population carcérale aux défis à relever. La problématique en lien avec les pathologies psychiatriques est traitée en dehors du présent EMPD, dans le cadre d'une collaboration DSAS- SPEN. Mme la Cheffe du SPEN complète que l'unité psychiatrique pour les hommes, actuellement à Lonay, sera déplacée à la Croisée. La prise en charge psychiatrique des femmes à Lonay fera l'objet de réflexions. Elle précise à une commissaire que cette prison constituera un pôle de compétences pour les femmes qui comprendra un lieu conçu pour la prise en charge psychiatrique. Aux Grands-Marais, les lieux seront conçus pour la prise en charge des détenus souffrant de troubles psychiques et des détenus vieillissants.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Seuls les chapitres ayant fait l'objet de commentaires ou de questions sont mentionnés ci-dessous.

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires

1.5 Contexte

M. le conseiller d'Etat indique que la forte augmentation du budget alloué au parc pénitentiaire entre 2012 et 2019 (de 5 à 16 %) s'explique par la vétusté des installations. Dans le cadre de la stratégie d'entretien de l'immobilier, cette augmentation se poursuivra. L'utilisation des locaux pénitentiaires à temps complet explique leur dégradation plus rapide que d'autres bâtiments, comme les écoles.

Les budgets de fonctionnement ont également été augmentés annuellement pour venir en appui aux crédits-cadres d'investissement.

1.7 Planification

Plusieurs commissaires saluent l'effort de transparence du Conseil d'Etat quant aux projets en milieu pénitentiaire, ces prochaines années. Toutefois, il manque une vue d'ensemble de tous les projets et crédits en cours et futurs. Par exemple, l'important chantier des Grands-Marais à Orbe ne figure pas dans le tableau. Ainsi, la commission demande la liste des chantiers ouverts, afin d'accéder à une vision d'ensemble des crédits dont sera saisi le Grand Conseil, et de connaître la stratégie du gouvernement. Cette planification pénitentiaire figure dans le tableau ci-dessous fourni par la DGIP après la séance :

PLANIFICATION DES PROJETS PÉNITENTIAIRES

	Dépensé en		Dépenses prévues en								Total
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
EMPD projets en cours											
Sécurisation de la Croisée EMPD 2018	0.3	0.4	1.5	6.1	6.1	6.1	6.1	0.6			27.2
Corrections et adaptations Colonie fermée EMPD 2019		0.1	2.7	2.0							4.8
PPNV Poste de contrôle avancé EMPD études 2019		0.2	1.0	1.0	1.4	5.5	4.5	0.9			14.5
Grands-Marais EMPD études 2020			3.0	4.0	5.0	15.0	25.0	80.0	80.0	16.2	228.2
Total projets en cours	0.3	0.7	8.2	13.1	12.5	26.6	35.6	81.5	80.0	16.2	274.7
EMPD à venir											
Crédit-cadre entretien prisons EMPD 2020			5.0	9.4	5.6	6.6	2.2				28.8
Rénovation Tuilière EMPD 2020			4.0	7.0	6.0						17.0
Nouvelle Colonie ouverte <i>Futur EMPD (2021) montant estimatif</i>				10.5	16.0						26.5
Agrandissement et assainissement Bois-Mermet <i>Futur EMPD (2022) montant estimatif</i>					10.0	10.0	4.5				24.5
Nouveau pôle alimentaire <i>Futur EMPD (2023) montant estimatif</i>						5.0	10.0				15.0
Assainissement Bochuz + ateliers <i>Futur EMPD (2023) montant estimatif</i>						4.0	12.0	12.0	11.0		39.0
Total à venir			9.0	26.9	37.6	25.6	28.7	12.0	11.0		150.8
Total général	0.3	0.7	17.2	40.0	50.1	52.2	64.3	93.5	91.0	16.2	425.5

Le Président demande ce qu'il en est de la fermeture de la prison du Bois-Mermet et de la centralisation à Orbe évoquées en 2018 dans le cadre des discussions sur les Grands-Marais.

Mme la Cheffe du SPEN répond que la fermeture du Bois-Mermet n'est plus à l'ordre du jour en raison de l'augmentation de la population carcérale. Dans la mesure où l'établissement restera en service en tout cas dix ou quinze ans, il est nécessaire de l'entretenir.

1.8 Projets retenus

M. le conseiller d'Etat indique que les EPO changeront de nom.

1.8.1 Prison du Bois-Mermet à Lausanne

M. le Directeur général de la DGIP précise que l'agrandissement de la prison et la création des 23 places tiendront à l'intérieur de l'enceinte de la prison.

2. Diagnostic

Une commissaire demande ce qui sera entrepris quant à la séparation entre espace de vie et espace sanitaire en cellule, à la ventilation, ainsi qu'à la taille des cellules et à leur caractère licite ou non. La durée

d'occupation d'une cellule peut être prise en compte pour déterminer la licéité de l'occupation d'une cellule, bien que cette dernière soit non conforme par sa surface.

Mme la Cheffe du SPEN déclare que la construction de locaux spécifiques dédiés aux activités sanitaires et sociales permettra de réaffecter les cellules actuellement utilisées pour ces activités. L'amélioration des cellules en matière de cloisonnement, de ventilation, de fenêtres, etc. est également prévue. Les conditions licites quant à la taille des cellules peuvent être remplies quand les détenus prennent part pendant un certain temps à des activités hors cellule.

A une commissaire qui demande si l'installation d'échelles sur les lits superposés est prévue, Mme la Cheffe du SPEN précise que ce qui relève de l'équipement mobilier est compris dans l'entretien courant, indépendamment du présent EMPD.

3. Projet

Plusieurs commissaires souhaitent des explications sur le fait que l'on renonce à l'intervention artistique.

M. le conseiller d'Etat mentionne le système instauré il y a plus de 43 ans prévoyant, pour chaque crédit-cadre, une part du montant total attribuée à la conception d'une œuvre. Si ce montant est trop faible, comme dans le cas présent, il est versé au SERAC, mais il ne peut pas être affecté à une activité artistique au sein de la prison. C'est uniquement en raison de l'insuffisance de la somme que l'œuvre d'art ne sera pas réalisée. Il ne s'agit pas d'incompatibilité art-prison ou de refus d'apporter l'art en prison.

4. Coûts

Le Président s'étonne du montant des honoraires qui s'élèvent à près de 60% du coût total. Ceci concerne presque tous les projets concernés par cet EMPD. Pour lui, les honoraires ne devraient pas dépasser 20% du coût total, ce qui paraît déjà élevé.

M. le Directeur général de la DGIP explique que les travaux en milieu pénitentiaire nécessitent de plus grandes études et préparation. Pour le Bois-Mermet, le projet concerne principalement les études d'agrandissement et d'assainissement.

1.8.2 Etablissement de détention pour mineurs et jeunes adultes (EDM) à Palézieux

Plusieurs commissaires s'étonnent que, pour un bâtiment inauguré en 2014, les travaux soient nécessaires.

M. le conseiller d'Etat et M. le Directeur général de la DGIP expliquent que les problèmes sont dus à l'humidité et à la proximité de la nappe phréatique. Des litiges sont ouverts concernant plusieurs points et les sommes concernées totalisent au maximum 500'000 francs. On a dix ans pour mettre à jour les défauts cachés. Par ailleurs, le site a évolué en fonction du profil des personnes détenues (plus de jeunes que de mineurs pour qui le bâtiment avait été conçu), raison pour laquelle les installations doivent être transformées.

1.8.3 Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) à Orbe

M. le conseiller d'Etat et les représentants de l'administration expliquent que le coût des travaux d'entretien est proportionné au regard de l'utilisation de la villa et que les coûts de démolition seraient bien supérieurs, raison pour laquelle il n'est pas prévu de démolir la Villa Saint-Germain et de construire un nouveau bâtiment.

M. le Directeur général de la DGIP précise que l'entretien des fenêtres en PVC consiste à changer des éléments de manipulation (poignées, tringlerie, etc.) pour pallier des défauts de fonctionnement.

1.8.5 Ressources humaines pour la gestion des projets à la DGIP

et

1.8.6 Ressources humaines pour la gestion des projets au SPEN

Concernant la différence de classes salariales entre les postes, il est répondu que le montant qui fait autorité est celui de la DGIP, avec la classe de traitement 12, comme pour tous les chefs de projets à conduite opérationnelle. Le montant prévu sous la rubrique SPEN sera aligné sur la DGIP.

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay

1.4 Projets

Chauffage

M. le conseiller d'Etat et M. le Directeur général de la DGIP confirment le choix d'un chauffage à distance renouvelable pour chauffer le site. Le bois local (plaquettes) sera privilégié. Romande Energie construira la centrale à proximité de la prison et la prendra en charge. Le département doit encore s'entendre avec celle-ci sur le prix du kilowattheure. A ce propos, un commissaire note que la facture de l'électricité nécessaire pour faire fonctionner la chaudière peut être significative. Un autre commissaire, saluant le projet de chauffage à distance utilisant un combustible d'origine locale, nuance que dans sa commune, qui abrite un tel chauffage, la facture d'électricité n'est pas si élevée.

1.5 Programme de la prison après les travaux

Un commissaire demande quelles seraient les conséquences d'une réponse négative de la Conférence latine des directeurs de justice et police à la demande de réorganisation de la prison.

Mme la Cheffe du SPEN doute d'une réponse négative. En effet, la Conférence discute depuis plus de deux ans de l'augmentation de la population carcérale féminine, et le projet vaudois permettra de répondre plus rapidement aux besoins.

1.7 Délais

M. le Directeur général de la DGIP explique qu'il existe des contrats d'entretien sur l'année. Environ 200'000 francs de travaux sont planifiés avec les entreprises sur site. Le reste est conforme aux marchés publics.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 28'800'000.- pour financer les travaux d'entretien prioritaires ainsi que les études pour d'importants assainissements des bâtiments pénitentiaires

L'article 1 est accepté à l'unanimité des 9 membres présent-e-s.

L'article 2 est accepté à l'unanimité des 9 membres présent-e-s.

L'article 3 est accepté à l'unanimité des 9 membres présent-e-s.

En vote final, le projet est accepté à l'unanimité des 9 membres présent-e-s.

La recommandation d'entrer en matière est acceptée à l'unanimité des 9 membres présent-e-s.

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 17'000'000.- pour financer les travaux de rénovation de la prison de la Tuilière à Lonay

L'article 1 est accepté à l'unanimité des 9 membres présent-e-s.

L'article 2 est accepté à l'unanimité des 9 membres présent-e-s.

L'article 3 est accepté à l'unanimité des 9 membres présent-e-s.

En vote final, le projet est accepté à l'unanimité des 9 membres présent-e-s.

La recommandation d'entrer en matière est acceptée à l'unanimité des 9 membres présent-e-s.

Sainte-Croix, le 1^{er} mai 2020

*Le rapporteur :
(Signé) Yvan Pahud*